Compte-rendu

Comité Syndical
Mercredi 30 septembre à 20h
À la Mairie, Saint Georges du Bois

Date de convocation : 23/09/2026
Date d'affichage de la convocation : 23/09/2026

Nombre de membres :
Titulaires en exercice : 15
Présents (titulaires et suppléants) : 18
Votants : 15

Présents : Madame Catherine Blanchet, Monsieur Franck Breteau, Madame Samia Carrière, Madame Anne Chamballu, Madame Camille Deniau, Madame Émeline Favalier, Monsieur Bruno Fournier, Madame Audrey Herman, Madame Isabelle Leballeur, Monsieur François Mahé, Madame Marie-Pierre Ménard, Monsieur Jean-Pierre Morel, Madame Murielle Robin, Madame Sylvie Rosak Baige, Madame Aurélie Bellenger, Monsieur Johny Boucharinc, Madame Sandra Langlais, Monsieur Gaétan Menard.
Absents : Madame Sylvie Rousseau.
Excusés : Madame Sandrine Lemaire.
Pouvoirs : Monsieur Gaétan Menard.

Madame Camille Deniau est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 01 juillet 2026

Le compte-rendu de la séance du Comité syndical du 01 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

Point sur les différents services et commissions — *Information*

Enfance jeunesse

- Les mercredis connaissent une fréquentation comme estimée, moins d'enfants sur liste d'attente. Le SIVOM répond à la demande. Actuellement 8,5 postes d'animateurs (contre 9,5 l'an dernier).
- Boca jeunes à venir, première semaine des vacances d'automne : une après-midi sur chaque commune où Cindy accueillera les jeunes (sur l'idée d'un « espace jeune » itinérant pour accueillir les jeunes). Programme disponible sur le site internet du Bocage.
- Inscriptions à l'ALSH des vacances d'automne à partir du 1er octobre.
- Prochaine commission le 07 octobre avec un bilan de l'été.

Petite enfance

- Actions passerelles de la petite enfance avec les écoles et l'ALSH. Expérience positive et très appréciée.
- Le relais reprend les RDV familles ; une réunion de rentrée avec les assistantes maternelles a eu lieu ; les ateliers Jeux et Rencontres ont repris. Une maman de Chaufour présentera son spectacle 08/10 matin auprès des AM et enfants.
- Rencontre avec le Gestionnaire Léo Lagrange : bilan positif qualitativement, taux d'occupation, financièrement en excédent avec des perspectives pour 2026 identiques.
- Ateliers parentalité qui continuent sur la fin de l'année – lettre de la parentalité sur le site avec tous les RDV.
- Prochaine commission Petite Enfance et Parentalité le 12 novembre.

Finances / RH

- Un point budget est prévu début octobre, une commission Finances RH sera prévue ensuite.

Projet social

- Commission le 22 septembre qui a permis de redéfinir les élus pilotes des projets PEDT. Les agents et élus vont se contacter pour avancer et faire le point sur les projets.
- Une formation PEDT est proposée par le SDJES72, 6 jours d'octobre 2026 à avril 2027 auquel la coordinatrice participera.
- Points sur les différents axes du Projet Social et la Convention Territoriale Globale (CTG).
- Un Comité de Pilotage (COPIL) est prévu fin novembre : date en cours et temps à préparer avec la CAF mais aussi les élus. Chaque élu invitera le directeur d'école de sa commune.
- Projection d'organisation de la soirée conviviale en février avec élus et agents SIVOM et des communes. Redéfinir qui est convié. Date fixée au jeudi 18 février 2027 (Trangé – à confirmer).

Communication

- Une prochaine commission aura lieu début novembre.
- Le Guide du Bocage est paru et doit continuer à être largement diffusé. Il reste des exemplaires papiers au SIVOM.
- Prochain sujet : site internet. Échanges sur les besoins des autres communes : CND a déjà travaillé le sujet en 2026, Trangé va repartir avec 2027 avec Mr Meunier, PLC a déjà renouvelé, SGDB projet 2027, Fay à venir aussi, voir s'il y a des coopérations à faire.

RESSOURCES HUMAINES : Nouvelle annualisation des animateurs des mercredis *Délibération*

MODIFICATION DES DELIBERATIONS DE_29_C291020, DE_48_C011222, DE_15_C090523, DE_31_C151123, DE_28_C091024, DE_29_C291020

Afin d'assurer une gestion cohérente des effectifs, les contrats des animateurs seront désormais annualisés sur l'année scolaire. Le volume horaire est ajusté de 7,84 h à 8,03 h/semaine, permettant d'intégrer les réunions dans le temps de travail de base.

Actualisation des délibérations existantes concernant les postes d'animateurs via une « modification du nombre d'heures de service d'un emploi permanent » (l'augmentation inférieur à 10 % ne nécessite pas de suppression/réouverture de poste ni de passage au CST.

Cela est appuyé par la mise à jour du tableau des effectifs et une délibération afférente.

Avis du bureau : favorable

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Valide le volume horaire des animateurs exerçant sur les mercredis,
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Franck BRETEAU, à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 15 votants Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du tableau des effectifs *Délibération*

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS

Année **2026**

EMPLOIS													EFFECTIFS				
EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Titulaire /stagiaire	contractuel	Grade de l'agent qui occupe le poste	Si temps partiel		Identité agent en fonction sur le poste
		TC	TNC	A	B	C		oui	non						Quotité	Temps en	
Coordinatrice territoriale	DE_23_C281025		28		x		Animateur principal 1ère Classe, Assistant territorial socio-éducatif, Conseiller territorial socio-éducatif, Educateur territorial de jeunes enfants	x		1			1	Animateur Pal de 1ère classe (B)	80%	28	Nora MILLOT
Secrétaire RH/Comptable en charge de la communication	DE_9_C090323		28		x	x	Rédacteur Rédacteur pal 1ère classe Rédacteur pal 2ème classe Adjoint adm pal 1ère classe Adjoint adm pal 2ème classe	x		1		1		Adjoint administratif territorial (C)	80%	28	Emilie LIONNET
Responsable Enfance Jeunesse	DE_6_C170122	35			x	x	Animateur principal 1ère classe, Animateur principal 2ème classe, Animateur, Adjoint anim Pal 1ère classe, Adjoint anim Pal 2ème classe	x		1			1	Animateur territorial (B)	100%	35	Cindy BRULE
Directeur ALSH	DE_14_C090523	35			x	x	Adjoint an Pal 1ère classe, animateur territorial	x		1			1	Animateur territorial (B)	100%	35	Maxime LOISON
Directrice Adjoint des ALSH	DE_27_C091024		28		x	x	Animateur, Adjoint anim Pal 1ère classe, Adjoint anim Pal 2ème classe	x		1			1	Adjoint d'animation territorial (C)	80%	28	Amélie DELAUNAY
Animateur ALSH mercredis	DE_29_C291020		8,03			x	Adjoint animation	x		1		1		Adjoint territorial d'animation (C)	22,9%	8,03	Pauline DURAND
Animateur ALSH mercredis	DE_29_C291020		8,03			x	Adjoint animation	x		1		1		Adjoint territorial d'animation (C)	22,9%	8,03	Sabrina REZE
Animateur ALSH mercredis	DE_29_C291020		8,03			x	Adjoint animation	x		1			1	Adjoint territorial d'animation (C)	22,9%	8,03	Emma DEVAUX
Animateur ALSH mercredis	DE_29_C291020		8,03			x	Adjoint animation	x		1			1	Adjoint territorial d'animation (C)	22,9%	8,03	Chorouk IRAGE
Animateur ALSH mercredis	DE_29_C291020		8,03			x	Adjoint animation	x		1			1	Adjoint territorial d'animation (C)	22,9%	8,03	Julie TISSERAND
Animateur ALSH mercredis	DE_48_C011222		8,03			x	Adjoint animation	x		1		1		Adjoint territorial d'animation (C)	22,9%	8,03	Emilie LIONNET
Animateur ALSH mercredis	DE_15_C090523		8,03			x	Adjoint animation	x		1			1	Adjoint territorial d'animation (C)	22,9%	8,03	Alexandre GILLET
Animateur ALSH mercredis	DE_31_C151123		8,03			x	Adjoint animation	x		1			1	Adjoint territorial d'animation (C)	22,9%	8,03	Nolwenn LEBORRE
Animateur ALSH mercredis	DE_28_C091024		8,03			x	Adjoint animation	x			1			Adjoint territorial d'animation (C)	22,9%	8,03	
Animateur ALSH mercredis	DE_29_C291020		4,69			x	Adjoint animation	x		1			1	Adjoint territorial d'animation (C)	13,4%	4,69	Ysalis DUGAS DIEUL
Responsable Petite Enfance/parentalité/ relais	DE_27_C041021	35		x			Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle Puéricultrice Conseiller en économie sociale et familiale	x		1		1		Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (A)	100%	35	Mathilde GRANDIN
Educatrice relais	DE_3_C070121		24,5	x			Educateur de jeunes enfants	x		1			1	Educateur de jeunes enfants (A)	70%	24,5	Julie REY
Entretien (locaux, matériel)	DE_22_C010726		8,52			x	Adjoint technique		x	1		1		Adjoint technique (C)	24%	8,85	Isabelle BEAUNÉ
Restauration	DE_29_C091024		3,92			x	Adjoint technique	x		1			1	Adjoint technique (C)	11,2%	3,92	Dalila GUILLAUME
TOTAUX		105	194							18	1	6	11			303,23	

Pour rappel : Article 34 du 26/01/1984 "*Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.*"

Avis du bureau : favorable

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- D'approuver le tableau des effectifs,
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Franck Breteau à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 15 votants Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

CARTE FOOT : Budget réajusté pour modification des cotisations 2026 *Délibération*

Suite à l'emprunt bancaire contracté en mai 2026, il est nécessaire de mettre à jour les crédits des cotisations des communes destinées à financer les intérêts. Il est ainsi proposé d'ajuster la cotisation du deuxième semestre de la carte foot, des communes de Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois avec une hausse de 1 312,40€/commune.

REPARTITION DES COTISATIONS CARTE FOOT 2026

Mise à jour 23/09/2026

Clé de répartition :
PLC 50%
SGDB 50%

			HT	TTC	PLC	SGDB
Échéances Emprunts (investissement)	Prêt CA n°10002041776	15/03/2026		10 088,87 €	5 044,44 €	5 044,44 €
	Prêt CA n°10002041776	15/06/2026		10 107,79 €	5 053,90 €	5 053,90 €
	Prêt CA n°10002041776	15/09/2026		10 126,74 €	5 063,37 €	5 063,37 €
	Prêt CA n°10002041776	15/12/2026		10 145,73 €	5 072,87 €	5 072,87 €
		TOTAL	- €	40 469,13 €	20 234,57 €	20 234,57 €
Intérêts emprunts (fonctionnement)	Prêt CA n°10002041776	15/03/2026		846,28 €	423,14 €	423,14 €
	Prêt CA n°10002041776	15/06/2026		827,36 €	413,68 €	413,68 €
	Prêt CA n°10002041776	15/09/2026		808,41 €	404,21 €	404,21 €
	Prêt CA n°10002041776	15/12/2026		789,42 €	394,71 €	394,71 €
	Prêt CM n°15489003830002800000	01/08/2026		3 974,79 €	1 987,40 €	1 987,40 €
	Prêt CM n°15489003830002800000	01/11/2026		4 650,00 €	2 325,00 €	2 325,00 €
		TOTAL	- €	11 896,26 €	5 948,13 €	5 948,13 €
ICNE	Prêt n°10002041776	2024		150,45 €	75,23 €	75,23 €
	Prêt n°10002041776	2025		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL		150,45 €	75,23 €	75,23 €
		TOTAL	- €	52 515,84 €	26 257,92 €	26 257,92 €
Salaire coordinatrice	année 2026 (5%)			2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
		TOTAL	- €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Entretiens terrains	Entretien terrains de St Georges (devis)		10 345,05 €	12 414,06 €		12 414,06 €
	Entretien terrains de Pruillé (devis)		8 037,40 €	9 644,88 €	9 644,88 €	
		TOTAL	18 382,45 €	22 058,94 €	9 644,88 €	12 414,06 €
Assurance	Assurance terrains +vestiaires foot St Georges			286,38 €		286,38 €
	Assurance terrain synthétique+vestiaires Pruillé			476,96 €	476,96 €	
		TOTAL	0,00 €	763,34 €	476,96 €	286,38 €
Frais administratifs	Divers			50,00 €	25,00 €	25,00 €
	Frais de dossier bancaire pour emprunts			800,00 €	400,00 €	400,00 €
		TOTAL	0,00 €	850,00 €	425,00 €	425,00 €

	TOTAL	PLC	SGDB
TOTAL cotisations des communes 2026	**78 188,12 €**	**37 804,76 €**	**40 383,36 €**
Cotisations des communes 1er semestre 2026	**37 781,67 €**	**18 246,18 €**	**19 535,48 €**
Cotisations des communes 2e semestre 2026	**40 406,45 €**	**19 558,58 €**	**20 847,88 €**
Ecart prévisionnel/réel 2eme semestre	*2 624,78 €*	*1 312,40 €*	*1 312,40 €*

Décision modificative budgétaire n°1 :
Une décision modificative est par conséquent proposée pour équilibrer les crédits d'intérêts d'emprunt au C/66 : + 2624.79€ avec les cotisations des communes C/74 : + 2 624.79€.

Avis du bureau : favorable

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve le réajustement du budget des cotisations des communes de la carte foot,
- Adopte la décision modificative n°1,
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Franck Breteau à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 6 votants Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 6

PETITE ENFANCE : Investissements du multi accueil *Délibération*

Suite aux devis pour le changement de la pompe à chaleur et la clôture du multi accueil, une décision modificative est proposée pour financer ces investissements par les aides notifiées par la CAF (80%). Ces inscriptions budgétaires permettront de régler les factures sans recourir à l'enveloppe de réserve « dépenses imprévues » du SIVOM.

Décision modificative budgétaire n°2 :
Recettes d'investissement C/13 : +24 684 €
Dépenses d'investissement C/21 : +24 684 €

Avis du bureau : favorable

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Adopte la décision modificative n°2,
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Audrey Herman, à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 15 votants Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

ENFANCE : Révision des tarifs ALSH et délais de prévenance d'annulation *Délibération*

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE_22_C130925

Modification des tarifs ALSH

Conformément à la délibération DE_22_C130925, La tarification aux familles est revue chaque année en septembre. Afin d'assurer une tarification cohérente pour les familles et un reste à charge maitrisé pour le Bocage Cénomans, il a été mis en place un taux d'effort de participation des familles d'un minimum de 1%.
La participation des familles est fixée au quotient médian, lui-même revu annuellement.

Les tarifs de l'accueil de loisirs (hors repas) sont fixés avec des quotients plancher et plafond pour l'ensemble des offres du service enfance jeunesse. La commission enfance-jeunesse propose de fixer le quotient familial plancher à 472 et le quotient familial plafond à 2099.

Délais prévenance d'annulation d'inscription à l'ALSH

Afin d'optimiser l'organisation des familles en liste d'attente et améliorer la gestion de l'accueil de loisirs (embauche des animateurs, réservation des repas, préparation des activités, etc), la commission enfance-jeunesse proposent d'allonger le délai de prévenance pour toute annulation à 14 jours (au lieu de 7 jours actuellement), avant la date d'accueil.
Ce délai est supprimé en cas d'absence pour raison médicale, sur présentation d'un certificat fourni par la famille.

Ce délai permet :

- Une meilleure anticipation des effectifs d'animateurs et enfants, des équipes et du matériel,
- Une réduction des tâches administratives liées aux ajustements de dernière minute d'effectifs des enfants à accueillir,
- Une optimisation du taux d'occupation de l'ALSH, souvent impacté par les annulations tardives.

Avis du bureau : favorable

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Valide le système de tarification selon un taux d'effort revu chaque année en fonction du budget prévisionnel de l'année en cours du service concerné,
- Décide des quotients plancher et plafond par enfant, qui permettront d'établir le quotient plancher à 472 et plafond à 2099, pour l'ensemble des offres du service enfance jeunesse,
- Valide le nouveau délai de prévenance pour annulation non facturée fixé à 14 jours,
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Murielle Robin à signer tout document se référant à cette affaire.

L'actualisation des tarifs et le nouveau délai de prévenance prendront effet à compter du 15/10/2026.

Vote à main levée : 15 votants Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

JEUNESSE : Révision des tarifs jeunesse *Délibération*

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE_27_C181022

Les tarifs des activités jeunesse sont actuellement définis par typologie (ex. : 6 à 20 € pour une activité payante avec transport).

La commission enfance jeunesse propose une tarification en % du coût réel permettant plus de flexibilité et de rester au plus près des évolutions des tarifs.

Activité payante avec transport	**Activité gratuite avec transport**	**Activité sans prestataire**	**Activité avec prestataire**	**Sortie en Sarthe**	**Sortie hors département**	**Activités en lien avec le PEDT**
Entre 30% et 100% du coût de l'activité + coût du transport	Entre 30% et 100% du coût du transport	Entre 30% et 100% du coût du matériel + éventuel coût de transport	Entre 50% et 100% du coût de l'activité + éventuel coût de transport	Entre 50% et 100% du coût de l'activité + coût de transport	Entre 50% et 100% du coût de l'activité + coût de transport	Entre 30% et 50% du coût de l'activité + éventuel coût de transport

Avis du bureau : favorable

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve la nouvelle méthode de calcul des tarifs activités jeunesses,
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Murielle Robin à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 15 votants Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

DÉLÉGATION : Modification des délégations de signature à la Présidence *Délibération*

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE_15_C210426

Mise en conformité nécessaire pour la délégation de signature notamment afin de signer les documents du marché public de Rouillon et de la Carte foot.

Vue l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau, la Présidente et les Vice-Présidents ayant reçu délégation peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical à l'exception

- *Du vote du budget, de l'institution ou de la fixation de taux ou tarifs de taxes ou redevances,*
- *De l'approbation du compte administratif,*
- *Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure d'inscrire une dépense obligatoire,*
- *Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat Intercommunal du Bocage Cenomans,*
- *De la délégation de la gestion d'un service public.*

Vu les articles L5211-09 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la transposition de l'article L2122-18 du même code ;
Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2019, portant statuts du Syndicat du Bocage Cénomans ;
Considérant que la Présidente et le bureau syndical ont été élus le 21 avril 2026 ;
Considérant que la Présidente et le Bureau syndical peuvent recevoir délégation du comité syndical afin d'être chargés, pour la durée du mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter l'efficacité et le bon fonctionnement du syndicat à utiliser cette faculté ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déléguer :

I. A la Présidente, en application de l'article L5211-09 du Code Général des Collectivités Territoriales, les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres pour tout type de prestation (travaux, fournitures et services) d'un montant inférieur ou égal à 100 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs modifications de marché public lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Autoriser la signature de toute offre et conventions de prestations de services avec des communes non-membres du syndicat correspondant à l'article 13 des statuts du SIVOM si le montant ne dépasse pas 100 000 euros HT.

Avis du bureau : favorable

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Valide les modifications des délégations de signature à la Présidente.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 15 votants Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Décisions prises en vertu d'une délégation du Comité Syndical	*Information*

Néant.

Questions diverses	*Information*

Ouverture ALSH période fin d'année 2026 : Suite à un sondage auprès des familles et à leurs réponses, une trentaine de familles sont intéressées pour une ouverture la première semaine des vacances scolaires de fin d'année. Il est donc proposé d'ouvrir l'ALSH sur SGDB, la semaine du 21 au 24/12/2026. Organisation de la semaine en termes de logistique à prévoir (repas, entretien, ...).

Locaux des communes : Retour sur CND utilisation des locaux avec retours de la nécessité de bien être vigilant à laisser des locaux propres pour les associations qui utilisent la salle. Retours positifs sur les locaux utilisés l'été sur CND, PLC et SGDB.

Temps RH nécessaire pour revoir la répartition des missions secrétariat-coordination.

Question à se reposer sur l'embauche ou l'accueil des animateurs mineurs qui nécessite d'avoir 2 agents pour 1 poste au vu des horaires à adaptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37.

Prochain comité syndical prévu le mercredi 20 janvier à 20h.